



## Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 14)

Écrivez à l'encre bleue ou noire.

T

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe : 1  masculin 2  féminin

5 Langue de correspondance (s'il s'agit de votre première déclaration de revenus) : 1  français 2  anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité

9 Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

12 Votre situation le **31 décembre 2015**  
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2015*)

1  sans conjoint ou conjointe 2  avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2014, inscrivez la date du changement.

2 0 1 A M J

17 Si, le 31 décembre 2015, vous ne résidiez pas au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où vous résidiez.

18 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée de votre départ

2 0 A M J 2 0 A M J

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée, apposez-la ici.  
Si vous prévoyez déménager, consultez le guide à la page 12.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant que vous ne résidiez pas au Canada. Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

Date de la faillite (s'il y a lieu) 21 2 0 1 5 M J

Période couverte par la déclaration

1  avant la faillite

2  après la faillite

Choix relatif au calcul de la cotisation au RRQ pour un travail autonome (si vous avez coché la case 1). Consultez le guide.

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la **date de son décès**. 2 0 1 A M J

## Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2015

31 Nom de famille

32 Prénom

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome ou s'il a reçu un relevé 29, cochez ci-après.

36 Date de naissance

51 Revenu net de votre conjoint. Consultez le guide. S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

37 Si votre conjoint est décédé en 2015, inscrivez la **date de son décès**. 2 0 1 5 M J

52 Si, le 31 décembre 2015, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec, inscrivez la province, le territoire ou le pays où il résidait.

41 Numéro d'assurance sociale

### Crédit d'impôt pour solidarité

Remplissez l'**annexe D** pour demander le crédit d'impôt pour solidarité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez le guide à la page 16.



## Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.

94

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.

95

Cotisation au RPC	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, <i>relevé 1, case G</i>	98.1	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue	102	
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100				

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>					101
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)					+ 105
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.		Précisez.	106	0	+ 107
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>					+ 110
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>					+ 111
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>					+ 114
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>					+ 119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes					+ 122
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.					+ 123
Dividendes de sociétés canadiennes imposables	Montant réel des dividendes déterminés	166			
	Montant réel des dividendes ordinaires	167		Montant imposable	+ 128
Intérêts et autres revenus de placement					+ 130
Revenus de location. Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.					
	Revenus bruts	168		Revenus nets	+ 136
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.					+ 139
Pension alimentaire reçue (montant imposable)					+ 142
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>					+ 147
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.			Précisez.	149	+ 148
Autres revenus. Consultez le guide.			Précisez.	153	+ 154
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.				Revenus nets	+ 164
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.				<b>Revenu total</b>	= 199

## Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.					201
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>					+ 205
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.		Précisez.	206		+ 207
Déduction pour REER ou RPAC/RVER	RAP ou REEP	212			+ 214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.					
	Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224			
	Pension alimentaire payée (montant déductible)				+ 225
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.					+ 228
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.					+ 231
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.					
	Total des pertes	233		Perte admissible	+ 234
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.					+ 236
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur					+ 241
Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.					+ 245
Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.					+ 246
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome					+ 248
Autres déductions. Consultez le guide.			Précisez.	249	+ 250
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.					+ 252
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. <b>Total des déductions</b>					= 254
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254					= 256
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.					+ 260
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.					
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.					<b>Revenu net</b> = 275





## Revenu imposable

Montant de la ligne 275					275		
Rajustement de déductions. Consultez le guide.			Précisez.	277	+	276	
Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.					+	278	
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.					=	279	
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.			Précisez.	286		287	
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital					+	289	
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.					+	290	
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.					+	292	
Déduction pour Indien					+	293	
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.					+	295	
Déductions diverses. Consultez le guide.			Précisez.	296	+	297	
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.			<b>Total des déductions</b>		=	298	
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.						<b>Revenu imposable</b>	299

## Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base					350		<b>11 425 00</b>
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum : 10 282,50 \$). Consultez le guide.					-	358	
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358					=	359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.					+	361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.					+	367	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.					+	376	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région					+	378	
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.					+	381	
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.				Montant demandé	+	385	
Additionnez les montants des lignes 359 à 385.					=	388	
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %					x		<b>20 %</b>
Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.					+	390	
Crédit d'impôt pour travailleur de 65 ans ou plus. Consultez le guide.					+	391	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.					+	392	
Crédits d'impôt pour dons.							
Consultez le guide.			Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395	393	+	395	
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres			397.1		x 10 %	+	397
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.					+	398	
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.					+	398.1	
Additionnez les montants des lignes 389 à 392, 395, 397, 398 et 398.1.						<b>Crédits d'impôt non remboursables</b>	399

## Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.							
Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.					403	<input type="checkbox"/>	401
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)							- 406
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.					404	<input type="checkbox"/>	
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.					405	<input type="checkbox"/>	= 413
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)					414		
Crédit d'impôt pour dividendes					+	415	
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, case B					+	422	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.					+	424	
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.					=	425	
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.							► 425
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.							= 430
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.							- 431
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.							= 432



Montant de la ligne 432		432		
Contribution additionnelle pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Remplissez l'annexe I.		+	434	
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.	437		2 2	
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	436		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.				439
Versements anticipés de crédits d'impôt, relevé 19, case A, B, C, D ou G				441
Impôts spéciaux. Consultez le guide.	442			443
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)			444	<input type="checkbox"/>
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.				446
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.				
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.			449	
Contribution santé.			Nombre d'enfants à charge	448.1
Remplissez la grille de calcul 448 ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 448.2.				448.2
Additionnez les montants des lignes 432 à 448.				
			<b>Impôt et cotisations</b>	= 450

### Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	-	451.1		
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	=	451.2		
Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint				451.3
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC				452
Impôt payé par acomptes provisionnels				453
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province				454
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.				455
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.				456
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)				457
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.				458
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes				459
Autres crédits. Consultez le guide.			461	
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 462.				
			<b>Impôt payé et autres crédits</b>	= 465
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.				466
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.				
				468
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468				
				470

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la page 9.

Montant de la ligne 470, s'il est négatif	-	474		
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.				476
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476				
			<b>Remboursement</b>	= 478
Remboursement anticipé. Consultez le guide.				480
Montant de la ligne 470, s'il est positif				
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.				475
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.				
			<b>Solde à payer</b>	= 479
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.				481

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature x \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

498 \_\_\_\_\_

Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

499 \_\_\_\_\_

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

